



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 03/04/2025

DLB 2025/772

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 3 avril à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, aux Arènes Philippe Castelbon de Beauxhostes - Allée des Stades - 34760 BOUJAN SUR LIBRON, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 21/03/2025

Affichage de la convocation : 21/03/2025

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Robert GELY, Francine GERARD, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHEs, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgard SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Jean-Claude VITAL.

Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Clémence RAPHANEL représentée par Marie-Claude SEMPERE, Bernadette TAURINES FARO représentée par Jean-François JACQUET, Stéphane PEPIN BONET représenté par Marie-Aude SICARD.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, André ALBERTOS, Alice ARRAEZ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Stéphane BOYER, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Jean-Jacques CORON, Jacques ELIEZ, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Henry SANCHEZ, Alain SICILIANO, Christophe THOMAS, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Affectation du résultat

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître, en cumulé :

- un résultat d'excédent de la section de Fonctionnement de : 9 280 649,69 €
- un résultat d'excédent de la section d'Investissement de : 587 667,96 €

Pour mémoire, le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de Fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'Investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement, intégrant les restes à réaliser.

Monsieur le Président rappelle que lors du COMEX du 11 Mars 2025, il a été proposé aux élus d'affecter la somme de 2 800 000 € à l'investissement. Cette somme permet de couvrir le besoin en financement de la section d'investissement, tenant compte des restes à réaliser 2024 inscrits au BP 2025, tant en dépenses qu'en recettes, tout en conservant une part des excédents sur la section de fonctionnement.

Aussi, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2024 comme suit :

- A la section de Fonctionnement-ligne R002 : 6 480 649,69 €
- A la section d'Investissement-compte 1068 : 2 800 000 €

Ainsi, Monsieur le Président présente les résultats cumulés des 2 sections qui seront repris au BP 2025 comme suit :

- R 002 - Excédent de Fonctionnement : 6 480 649,69 €
- R 001 - Excédent d'Investissement : 587 667,96 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'affectation du résultat 2024 comme indiqué ci-dessus.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat 2024 comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 08/04/2025